

# <u>Arrêté n°2023 – 46 portant proclamation des résultats de l'élection des usagers au conseil</u> de gestion de l'UFR Pharmacie

## Le président de l'université de Reims Champagne-Ardenne,

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L719-1 et D719-4 et suivants,

Vu l'arrêté n°2023-35 relatif à l'élection des représentants des usagers au conseil de gestion de l'UFR Pharmacie,

#### Arrête

# Article 1:

Suite au scrutin en date du jeudi 5 octobre 2023, le président de l'université de Reims Champagne-Ardenne proclame les résultats des élections des représentants des usagers au conseil de gestion de l'UFR Pharmacie.

Sont donc proclamés les résultats suivants :

## Collège usagers

Sièges à pourvoir : 10

Inscrits: 735 Votants: 61

Bulletins blancs ou nuls: 3

Suffrages valablement exprimés: 58

Quotient électoral: 5,8

#### Ont obtenu:

Liste	Suffrages obtenus	Sièges directs attribués	Sièges attribués au plus fort reste	Total des sièges
Représentation et transparence	58	10	0	10

### Sont déclarés élus :

Titulaires	Suppléants		
SOHIER Margaux	PAGEL Clara		
LITTNER Karl	DEBARD Hugo		
ADAM Clothilde	TISSIERE Louise		
KOST Antoine	BAILLY Maxence		
DUMET Mathilde	DUMET Mathilde MAZZOLI Maeva		
BONNEFOI Antoine	HAUCHECORNE Aymeric		
HIRET Carolann	APARICIO Isatis		
DELAPLACE Matisse	BENAZIZA Ryad		
MARTINACHE Elise	KADRI Océane		
MANSUY Thibaud	MELIN Pierre		



## Article 2:

Le présent arrêté est porté à la connaissance des électeurs par voie d'affichage dans les locaux de l'université, ainsi que par une mise en ligne sur l'intranet de l'université. Il est également inscrit dans le recueil des actes administratifs. La directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté. Le présent arrêté sera transmis au Recteur, chancelier des universités.

Fait à Reims, le 0911012013

Guillaume GELLÉ

Mis en ligne le : 09 11012023

Transmis à M. le Recteur, chancelier des universités le 09/10/2023